

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/10/2025 - 9074 - 2024 B 00103 - 983 417 775 - SASU 3 M

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	04122023	et clos le	30092024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU 3M	13B ROUTE DE CREIL
SIRET 9 8 3 4 1 7 7 7 5 0 0 0 1 9	60340 SAINT LEU D'ESSERENT
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	07 OCT. 2025
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° de la société mère:	
	Tribunal de Commerce de Compiègne N° 9074 Le Greffier
SIRET	

B ACTIVITES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit
Bénéfice imposable à 15% 828	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
LA FIDUCIAIRE DE L'OISE 13 B ROUTE DE CREIL 60340 ST LEU D'ESSERENT Tél: 03 44 24 65 29	Cerife Conforme e J ongrnd Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 27/03/2025 Lieu SAINT LEU D'ESSERENT
	Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature MARTINS DA COSTA MANUEL
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Cegid Quadra

**SASU 3M
13 BIS ROUTE DE CREIL
60340 ST LEU D'ESSERENT**

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

LES CONVENTIONS COMPTABLES ONT ETE APPLIQUEES DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE PRUDENCE, CONFORMEMENT AUX HYPOTHESES DE BASE :

- * CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**
- * PERMANENCE DES METHODES COMPTABLES D'UN EXERCICE A L'AUTRE**
- * INDEPENDANCE DES EXERCICES**

ET CONFORMENT AUX REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

LA METHODE DE BASE RETENUE POUR L'EVALUATION DES ELEMENTS INSCRITS EN COMPTABILITE EST LA METHODE DES COUTS HISTORIQUES.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

- * AMORTISSEMENTS : ILS SONT CALCULES SUIVANT LE MODE LINEAIRE OU DEGRESSIF ET EN FONCTION DE LA DUREE DE VIE PREVUE.**
- * STOCKS : ILS SONT EVALUES SUIVANT LA METHODE PREMIER ENTRE, PREMIER SORTI. POUR DES RAISONS PRATIQUES, LE DERNIER PRIX D'ACHAT CONNU A ETE RETENU SAUF ECART SIGNIFICATIF.**

LES PRODUITS FABRIQUES SONT VALORISES AU COUT DE PRODUCTION EN ELIMINANT LE COUT DE LA SOUS-ACTIVITE.

Désignation de l'entreprise **SASU 3M** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **13B ROUTE DE CREIL** **60340 SAINT LEU D'ESSERENT**

Numéro SIRET * **9 8 3 4 1 7 7 7 5 0 0 0 1 9** Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 0** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

					Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	1 600	030	247	1 353			
	Immobilisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044	1 600	048	247	1 353			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	39 184	070		39 184			
		Autres * (3)	072	1 273	074		1 273			
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	5 997	086		5 997			
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096	46 454	098		46 454			
	Total général (I+II)		110	48 054	112	247	47 807			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	500				
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131					
	Report à nouveau				134					
	Résultat de l'exercice				136	659				
	Subventions d'investissement				137					
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142	1 159				
Provisions pour risques et charges				Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	20 500				
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	3 156				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	1 760				
	Comptes courants d'associés				173	18 008				
	Autres dettes				175					
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176	46 647				
	Total général (I + II + III)				180	47 807				
	RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
(2)		Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 600		
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SASU 3M

A - R.SULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 9 2 0 2 4Exercice N-1 clos le
10 0 0 0 0 0 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217	53 437	218	53 437	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	53 437	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
		Variation de stock (marchandises) *						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	20 391		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	18 779
		Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244	
Rémunérations du personnel *						250	10 670		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	2 522		
Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255				254	247
		Dotations aux provisions						256	
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	52 609		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	828		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers				(III)		280	
	Produits exceptionnels				(IV)		290		
	Charges financières				(V)		294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300	45
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)		306	124	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	659		
B - R.SULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	659		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles *						322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	169	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (Part de loyers dispensés de réintégration)	248		330		
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
(FRR) France Ruralité Revitalisation (art.44 quinquies A)		181	Jeune entreprise innovante (44, sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
							342		
							350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	828		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	828		

Désignation de l'entreprise : SASU 3M

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	}	Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	}	Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
		Matériel de transport	460		462	1 600	464		466	1 600	1 600
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
		Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL			490		492	1 600	494		496	1 600	1 600

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	247	554		556	247
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	247	574		576	247

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU 3M

Néant ☐ *

I RELEV...DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS D..ROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II D..FICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 827
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 424
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

Désignation de l'entreprise : SASU 3M

30/09/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SASU 3M		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 04/12/2023		et clos le : 30/09/2024	
Durée en nombre de mois		1	0
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET 9 8 3 4 1 7 7 7 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3M

ADRESSE (voie) 13B ROUTE DE CREIL

CODE POSTAL 60340

VILLE SAINT LEU D'ESSERENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille MARTINS DA COASTA Prénom(s) MANUEL

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 311252 N° Département 99 Commune FELGUEIRAS Pays PT

Adresse : N° 222 Voie RUE DE L'HERMITAGE

Code postal 60680 Commune LE FAYEL Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SASU3 M

S.A.S.U. au capital de 500 €uros
Siège social : ZAET LES LONGS PRES
13 BIS ROUTE DE CREIL
60340 ST LEU D'ESSERENT
R.C.S COMPIEGNE 983.417.775

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt avril à seize heures,

Les associés de la société **3 M SASU** se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, convoqués par la gérance.

Sont présents :

Monsieur MARTINS DA COSTA MANUEL

Propriétaire de 50 actions

TOTAL DES PARTS 50 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur MARTINS DA COSTA MANUEL, Président.

Monsieur Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts.

Monsieur Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture des rapports de la gérance sur l'exercice clos le **30 septembre 2024** et sur les conventions réglementées ;
- Approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes, affectation du résultat et quitus à la gérance ;
- Rémunération de la gérance.

Monsieur Le Président rappelle que chacun des associés a été individuellement convoqué par courrier recommandé avec avis de réception.

Monsieur Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les convocations et avis de réception.
- Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **30 septembre 2024** et les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable au **30 septembre 2024** ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Monsieur Le Président déclare que ces documents ont été mis à leur disposition au siège social, quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions. Chacune desdites conventions est soumise à un vote distinct auquel ne participe pas l'associé intéressé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **30 septembre 2024**, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le **30 septembre 2024**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **30 septembre 2024**, soit : un bénéfice de 659.00 €uros, de la façon suivante :

- Bénéfice : 659 €uros.
- Report à nouveau : 634 €uros.
- Réserve légale : 25 €uros.

Soit un disponible de : 0.00 €uros, sur lequel ne sera prélevé aucune distribution de dividendes de 0.00 euros ouvrant droit à la réfaction prévue par l'Art. 158 du CGI.

Par ailleurs, je vous rappelle le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents (Art 243 bis du CGI) :

ANNEE	DISTRIBUTION PRECOMPTE INCLUS	ABBATEMENT	AVOIR FISCAL
2022/2023	0	0	0
2021/2022	0	0	0
2020/2021	0	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération nette perçue par le Président au cours de l'exercice, soit zéro euro (CSG et CRDS non déductibles sur Urssaf inclus).

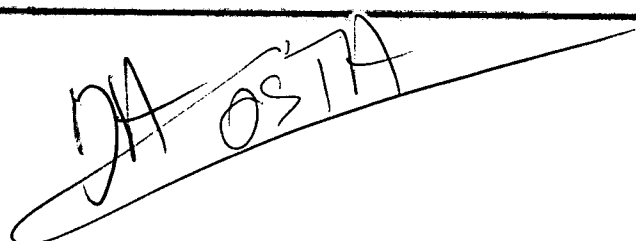
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président déclare la séance levée à dix sept heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, valant feuille de présence.

SIGNATURES :

Monsieur MARTINS DA COSTA MANUEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DA COSTA', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.

SASU 3 M
AU CAPITAL DE 500,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZAET LES LONGS PRES
13 BIS ROUTE DE CREIL
60340 ST LEU D'ESSERENT
R.C.S COMPIEGNE 983.417.775

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024.

NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS PRESENTER, CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES, NOTRE RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE NOTRE SOCIETE DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024 AINSI QUE SUR LES COMPTES ET LE BILAN DUDIT EXERCICE SOUMIS A VOTRE APPROBATION.

POUR VOTRE INFORMATION, NOUS VOUS AVONS ADRESSE, AVEC LE PRESENT RAPPORT, TOUS LES DOCUMENTS PRESCRITS PAR LA LOI, A SAVOIR :

LE BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024

LE COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2024

LE TEXTE DES RESOLUTIONS QUE NOUS PROPOSONS A VOTRE VOTE.

APRES CONSTITUTION DES AMORTISSEMENTS SELON LES TAUX EN USAGE DANS NOTRE PROFESSION ET, EN OUTRE, APRES CONSTITUTION DES PROVISIONS QUI NOUS ONT PARU NECESSAIRES POUR FAIRE FACE A DES BENEFICES ET PRODUITS PROBABLES, CES COMPTES ET LE BILAN FONT APPARAÎTRE, POUR L'EXERCICE ECOULE, UN BENEFICE DE 659,00 EUROS AU SUJET DUQUEL RESULTAT NOUS VOUS FERONS CI-APRES UNE PROPOSITION D'AFFECTATION CONFORME AUX STIPULATIONS DE NOS STATUTS.

A) ACTIVITE DE LA SOCIETE :

1. EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE.

LE CHIFFRE D'AFFAIRE REALISE AU COURS DE L'ANNEE EST DE 53 437,00 EUROS POUR 10 MOIS D'ACTIVITES.

LES COMPTES DE L'EXERCICE D'UNE DUREE DE 10 MOIS FONT APPARAÎTRE UN RESULTAT POSITIF

LES DOCUMENTS QUE NOUS VOUS AVONS REMIS FONT RESSORTIR UNE SITUATION DE TRESORERIE SAINE.

L'EXERCICE CLOTURE A PERMIS DE CONSTATER UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DU POSTE "ACTIF IMMOBILISE DE 1 353,00 EUROS.

LE NOMBRE MOYEN DE SALARIE EST DE 1.

2. EVOLUTION PREVISIBLE.

L'EVOLUTION DE NOTRE ACTIVITE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS NOUS PERMET D'ENVISAGER UNE AUGMENTATION DE NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE IL EST ETABLI

DEPUIS LE 1ER OCTOBRE 2024 LE CHIFFRE D'AFFAIRE DE LA SOCIETE EST STABLE, ET LES 3 PREMIERS MOIS DE 2024/2025, CONFIRME UNE PETITE HAUSSE DU CHIFFRE. LA TRESORERIE DE L'ENTREPRISE EST SAINE.

4. SES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

AUCUNE ACTION N'A ETE ENTREPRISE EN CE SENS.

LES COMPTES ET LE BILAN QUE NOUS VOUS SOUMETTONS ONT ETE ETABLIS SELON LES MEMES METHODES D'EVALUATION ET LES FORMES RESPECTANT LES DISPOSITIONS DU PLAN COMPTABLE REVISE.

B) COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE.

AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES NET S'EST ELEVE A.....EUR 53437

SUBVENTION D'EXPLOITATION.....EUR

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS.....EUR

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES.....EUR

AUTRES PRODUITS.....EUR

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION A.....EUR 53437

ACHATS DE MARCHANDISES.....EUR 0

DE LA VARIATION DE STOCK.....EUR 0

DES ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIO.....EUR 20391

DE LA VARIATION DE STOCK.....EUR

DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....EUR 18779

DES IMPOTS, ET TAXES ASSIMILES.....EUR 0

DES FRAIS DE PERSONNEL.....EUR 10670

DES CHARGES SOCIALES.....EUR 2522

DES DOTATIONS AUX PROVISIONS.....EUR 247

DES AUTRES CHARGES.....EUR

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....EUR 52609

LE RESULTAT D'EXPLOITATION A ETE DE.....EUR 828

COMPTE TENU

DES PRODUITS FINANCIERS.....EUR

DES PRODUITS EXCEPTIONNELS.....EUR

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL A ETE DE.....EUR

DES CHARGES FINANCIERES.....EUR

~~LES CHARGES EXCEPTIONNELLES.....EUR 45~~

LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS A ETE DEEUR

COMPTE TENU

DES IMPOTS SUR LES BENEFICES.....EUR 124

LE TOTAL DES PRODUITS A ETE DE.....EUR	53437
LE TOTAL DES CHARGES A ETE DE.....EUR	52778
LE RESULTAT REPORTABLE UN BENEFICE DEEUR	659

C) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER CES RESULTATS :

LE BENEFICE DE 659,00 EUROS EST IMPUTE POUR 634,00 EUROS EN REPORT A NOUVEAU ET 25,00 EUROS EN RESERVE LEGALE.

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 243 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS, IL EST RAPPELE QU'IL N'A ETE DISTRIBUE AUCUN DIVIDENDE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.

D) PROPOSITION DES RESOLUTIONS

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.

QUITUS DE SA GESTION A LA GERANCE.

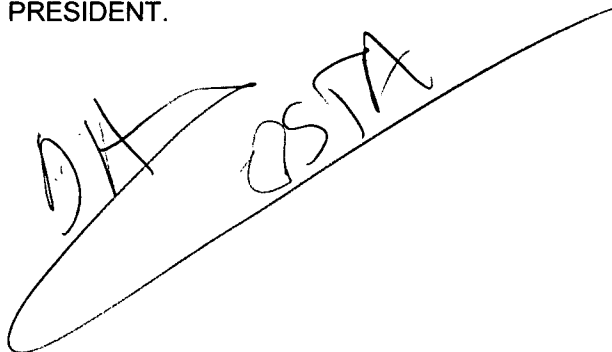
APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966.

CETTE RESOLUTION A ETE VOTE A L'HUNANIMITE.

NOUS ESPERONS QU'ELLES AURONT VOTRE AGREMENT ET QUE VOUS VOUDREZ BIEN DONNER A VOTRE GERANT QUITUS DE SA GESTION.

MR MARTINS DA COSTA MANUEL

LE PRESIDENT.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "DA COSTA", is written over a long, slightly wavy horizontal line.